9479 - L’inexistence d’un hadith nécessitant l’obtention de la permission de l’épouse pour la polygamie.

question

Existe-t-il un hadith qui stipule que l’époux doit solliciter l’autorisation de son épouse pour pouvoir contracter une nouvelle union ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Non. Il n’y a aucun hadith allant dans ce sens. L’autorisation de l’épouse n’est pas une condition à la venue d’une autre épouse. Cependant, l’intérêt (du couple) veut que l’époux demande la permission de son épouse. S’il est possible de procéder de cette façon, cela est plus à même de réduire les problèmes que pourrait susciter la nouvelle union.